



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le président
du conseil d'administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 3 novembre 2014

N/ Réf. : 201441

Objet : plan pluriannuel de recrutement SPP et PATS

Monsieur le président,

Depuis de trop nombreuses années, nous vous alertons pour vous faire part de notre inquiétude concernant l'augmentation des interventions et la baisse constante du nombre de personnel SPP et PATS au sein de notre établissement.

A maintes reprises, et afin d'avoir une photographie la plus précise possible de l'évolution des effectifs, nous avons demandé à notre direction des documents complets concernant les recrutements de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs, techniques et sociaux, toutes catégories confondues. Malheureusement, force est de constater que les documents fournis ne correspondaient pas à nos attentes. Sont-ils secrets ? L'administration aurait-elle quelque chose à cacher ?

Malgré cette rétention d'informations, qui entache grandement les relations sociales, et au travail de fond réalisé par nos soins, nous en sommes arrivés au constat suivant :

-pour les SPP, nous sommes passés en seulement 5 ans, de 1370 à 1230 soit 140 emplois perdus en cinq ans et la catégorie C a été la plus touchée à hauteur de 7% alors que les catégories B et A augmentaient de plus de 3%. Trop souvent dans les centres, le service maintien des SPP au-delà de leurs horaires de travail et recourt aux gardes supplémentaires.

-pour les PATS, le constat est identique : baisse globale de 2% de l'ensemble du personnel mais de 6,2% en catégorie C, 3,3% en catégorie B mais une hausse impressionnante de 23,3% de la catégorie A.

Nous ne rejetons aucunement le recrutement de cadres, mais nous estimons qu'avec l'augmentation de l'activité opérationnelle et les nouvelles missions confiées aux différents services, celui des agents de la catégorie C SPP et PATS devrait être priorisé.



SPP et PATS SDIS du RHONE

En conclusion, et au regard des éléments ci-dessus, qui n'abordent pas intentionnellement la disparition à court terme du régime de travail dérogatoire au profit de celui de droit commun, nous vous demandons de prioriser ce dossier et de bien vouloir réunir les partenaires sociaux représentatifs afin d'engager, ensemble, un échéancier pluriannuel de recrutement de SPP et de PATS.

Cet échéancier éviterait, dans les années à venir, de se retrouver dans des situations dangereuses et conflictuelles qui seraient difficiles à gérer tant sur le plan opérationnel que social.

Situations que nous avons déjà connues lors de la mise en place de la départementalisation et des différentes périodes électorales municipales et cantonales.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Copie :

Mr le préfet délégué à la sécurité
Elus du CA du SDIS69

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN